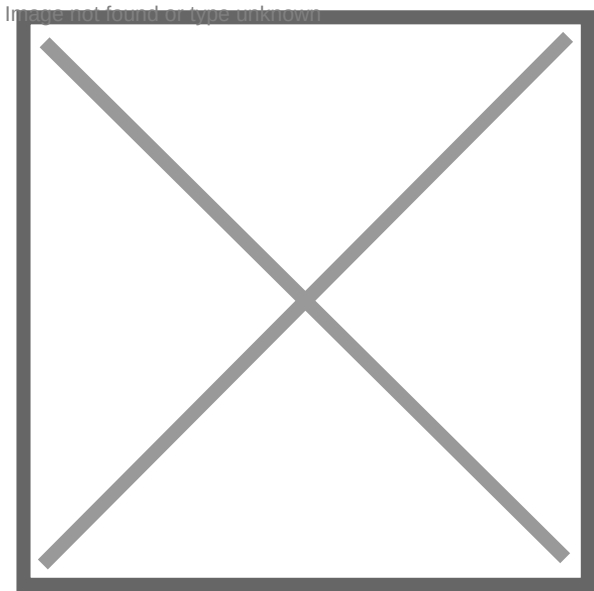




Litige contentieux avec avocat de la société Intrum Justitia

Par **Kathou**, le **02/09/2014** à **19:26**

Bonjour, rn je viens de recevoir un courrier (lettre simple) d'un avocat représentant la sté Intrum Justitia au sujet d'une dette pour YR. Aucun justificatif accompagne ce courrier, donc je ne sais pas, c'est la première lettre que je reçois. Car d'après le courrier, je n'aurais pas répondu aux précédents. c'est un courrier menaçant, l'avocat précise qu'il va engagé une procédure en justice. Montant de 112 euros. je n'ai reçu auparavant aucuns courriers, j'ai eu commandé dans le passé sur leur site internet, mais toujours réglé les sommes dues. rn Que dois je faire ? rn Merci de votre réponse rn Kat

Par **amajuris**, le **02/09/2014** à **20:07**

bjr, rn ne répondez pas, ne payez rien, n'écrivez rien. rn cela m'étonnerait que pour 112 € votre créancier fasse une procédure devant un tribunal surtout si vous n'avez aucune dette. rn ce type de société de recouvrement n'ont aucun pouvoir contre vous. elles y vont au bluff en essayant de vous faire peur. rn Cdt

Par **Kathou**, le **02/09/2014** à **20:11**

C'est bien ce que je pensais, mais c'est vrai que cela fait peur. Merci pour votre réponse, cela me rassure. rn Cdt

Par **Intrum Justitia**, le **03/09/2014** à **09:49**

Bonjour Kathou,rnrnNous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement délivré par la société YR suite à votre retard de règlement. A ce titre, nous vous avons effectivement envoyé un courrier pour la régularisation de votre facture.rnrnSi vous avez des interrogations, nous vous invitons à prendre contact, au plus vite, avec un de nos conseillers au numéro affiché sur votre courrier et munis de celui-ci. Ce dernier pourra vous renseigner et étudier avec vous votre dossier.rnrnEn espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.rnrnCordialementrnrnLe médiateur Intrum Justitia

Par **pat76**, le **04/09/2014** à **15:35**

Bonjour Intrum JusticiarnrnProuvez déjà que vous avez été mandaté par le créancier en adressant une copie du mandat de recouvrement.Faites le par courrier recommandé avec avis de réception.